



Bulletin d'information sur la Migration et la Mobilité

Volume 02
Octobre 2020



Bienvenue!

Chers représentants des États membres, des CER et des partenaires,

C'est avec un grand plaisir que le Département des affaires sociales, et la division du travail, de l'emploi et de la migration (LEM), avons produit la deuxième édition du bulletin d'information trimestrielle sur la migration et la mobilité. Malgré les circonstances exceptionnelles induites par la pandémie du COVID-19, les différents départements contribuant aux politiques de migration et de mobilité au sein de la Commission de l'Union Africaine (CUA) sont restés très actifs dans les domaines du conseil politique

et du renforcement des capacités des États membres et des CER. La CUA est consciente que la capacité des États membres et des communautés économiques régionales (CER) de l'UA à tirer profit des opportunités offertes par la migration et à en atténuer les effets négatifs, ainsi que leur capacité à gérer tous les aspects de la migration et à s'engager avec les autres continents qui représentent des destinations pour les migrants africains, présuppose la présence de systèmes de gouvernance de la migration solides : les cadres juridiques et politiques et les dispositions institutionnelles pour gérer la migration de manière cohérente.

Dans cette édition, vous trouverez des informations sur la formation sur la gouvernance des migrations et sur le lancement du programme migrations et santé. Ce bulletin offre également les points forts sur les politiques et programmes clés, à savoir le projet prioritaire triennal du JLMP, le projet de document politique sur la prévention de la traite des personnes en Afrique et la stratégie de gouvernance des frontières de l'UA. On y trouve également des notes de synthèse sur le cadre de suivi et

d'évaluation du cadre politique migratoire en Afrique et l'enquête sur l'impact du COVID-19 sur la collecte de statistiques migratoires en Afrique. Bonne lecture !

Mme Cisse Mariama Mohamed,
Directrice, Département des Affaires Sociales

Editeur en chef,

Mr. Sabelo Mbokazi
Chef de division du travail ; de l'emploi et de la migration, Département des affaires sociales,

Activités de la Commission



Participants à l'atelier de formation des États membres et des CER sur la gouvernance des migrations Copyright@2020Africa Union Commission. Tous droits réservés

FORMATION SUR LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS AU PROFIT DES ETATS MEMBRES ET DES CER.

Le deuxième atelier de formation des États membres et des CER sur la gouvernance des migrations a eu lieu à Bahir Dar, en Éthiopie, du 9 au 13 mars 2020. Il a fait suite à une formation similaire qui s'est tenue en décembre 2019 à Accra, au Ghana. La formation de 5 jours a été organisée en collaboration avec GIZ, et a été facilitée par la Commission de l'UA, le cabinet-conseil BiRD, le Centre d'études sur les migrations de l'Université du Ghana et l'IGAD. L'atelier a réuni vingt-six experts de la CEEAC, de l'Éthiopie, de la Somalie, du Sud-Soudan, de la Zambie et du Zimbabwe travaillant dans les ministères/départements ayant des responsabilités en matière de migration/planification, affaires étrangères, l'immigration, le travail, la planification nationale et les agences pour les réfugiés. Cette formation fait partie de l'initiative de renforcement des capacités de l'UA en matière de gouvernance des migrations et est conforme aux recommandations de l'étude continentale de 2018, "Évaluation des besoins de renforcement des capacités des États membres de l'UA et des CER pour gérer les migrations". La Commission a donné la priorité au renforcement des capacités des États membres et des CER dans le domaine de la gouvernance des migrations et organisera une série de formations similaires au cours des cinq prochaines années

LANCEMENT DE LA POLITIQUE THÉMATIQUE MIGRATION ET SANTÉ

Le Département des affaires sociales a élargi son portefeuille programmatique en lançant la politique thématique "Migration et Santé" le 23 juillet 2020. Ce programme de travail est inspiré et ancré dans le cadre de la politique migratoire pour l'Afrique (MPFA). Les autres structures du système de l'UA étaient représentées par l'Agence de Développement de AUDA-NEPAD et Africa CDC. Le HCR a également participé à la réunion. À l'ouverture de la réunion, la directrice des affaires sociales a souligné que l'initiative était née de la nécessité de répondre stratégiquement et de manière coordonnée aux besoins sanitaires des populations migrantes, compte tenu notamment de la multiplication des conflits, du changement climatique et des migrations irrégulières en Afrique. Elle a noté que la pandémie actuelle de Covid-19 et d'autres maladies transmissibles doivent être systématiquement traitées pour que l'Afrique puisse réaliser son rêve d'un continent intégré, prospère et pacifique.



ASSISTANCE TECHNIQUE AU GOUVERNEMENT FEDERAL DE LA SOMALIE EN MATIERE DE GOUVERNANCE DES MIGRATIONS

Pour donner suite à la demande du gouvernement fédéral de Somalie (FGS) d'une assistance technique dans le cadre de la facilité d'assistance technique de la Commission de l'UA sur la gouvernance des migrations (AU-TAF), la phase II de l'assistance technique est actuellement en cours, ayant commencé en juillet 2020.

La phase I de l'assistance technique a été réalisée lorsque les experts somaliens ont participé à la formation de 5 jours sur la gouvernance des migrations qui s'est tenue à Bahir Dar, en Éthiopie, du 9 au 13 mars 2020.

La phase II, qui est actuellement en cours, consiste à fournir une assistance technique au gouvernement fédéral de la Somalie pour effectuer une analyse de la situation migratoire en Somalie. L'analyse de la situation servira de base à la formulation de la politique migratoire (phase III). Avec le soutien de la GIZ, des consultants ont été chargés d'entreprendre l'analyse de la situation migratoire et devraient achever cette tâche en septembre 2020.

La phase II sera suivie par la phase III : la formulation d'une politique migratoire nationale et d'un plan d'action, qui seront à leur tour suivis par la phase IV : l'intégration de la politique migratoire et du plan d'action dans le plan de développement national de la Somalie.

DÉVELOPPER LE CONTENU DES MODULES DU PROGRAMME DE FORMATION DE L'UNION AFRICAINE SUR LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS

Dans le cadre de l'amélioration continue des modules de formation sur la gouvernance des migrations, le Département des affaires sociales, en collaboration avec des experts de l'IGAD, de l'Institut d'études de sécurité, de l'OIM et du Groupe Torchlight (le groupe de travail), est en train d'élaborer le contenu des ateliers de formation de 5 jours sur la gouvernance des migrations destinés aux experts des États membres/des CER ayant des responsabilités en matière de migration. Les modules en cours d'élaboration sont les suivants : i) Droit international de la migration ii) La migration en Afrique iii) Le lien entre migration et développement iv) Analyse de la situation migratoire/Profils migratoires v) Mise en place de mécanismes de coordination institutionnelle pour les migrations vi) Formulation des politiques de migration vii) Intégration des politiques de migration dans les plans de développement.

Le groupe de travail développe également des modules pour un atelier de formation de deux jours sur la sensibilisation à la gouvernance des migrations pour les hauts fonctionnaires et les parlementaires : "Making Migration Work for Africa" ; et une autre série de modules pour un atelier de formation de deux jours sur la sensibilisation à la migration en Afrique pour les journalistes africains : "Migration en Afrique - Mythes et réalité".

Tous les modules devraient être terminés en septembre 2020. Une fois achevés, les modules seront transformés en matériel d'apprentissage en ligne. Cela permettra de dispenser une formation malgré les restrictions de voyage dues à la pandémie du COVID-19.

Sous les projecteurs

PROGRAMME CONJOINT SUR LA GOUVERNANCE DES MIGRATIONS DE MAIN-D'ŒUVRE (PROJET PRIORITAIRE TRIENNAL) (JLMP)

Le JLMP a été adopté et lancé en 2018 afin d'améliorer le paysage de la migration de la main-d'œuvre à travers le continent en mettant en œuvre l'Agenda 2063 de l'UA, les ODD de l'ONU pour 2030 et le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique. Pour une mise en œuvre efficace du programme, un projet prioritaire triennal a été élaboré et lancé en 2018 avec pour objectif d'améliorer la gouvernance de la migration de la main-d'œuvre, pour parvenir à une migration sûre, ordonnée et régulière en Afrique, conformément aux engagements pris dans les cadres pertinents de l'Union africaine (UA) et des CERs, ainsi que dans les conventions internationales relatives à l'emploi et au travail. Ce projet a donné la priorité aux objectifs suivants : (i) renforcer l'efficacité et la transparence des opérations des parties prenantes de la migration de main-d'œuvre, en consultation et en coopération avec les organisations de travailleurs et d'employeurs, le secteur privé, le secteur de l'emploi et les organisations de la société civile concernées, en fournissant des services de gouvernance améliorés en matière de migration de main-d'œuvre ; (ii) améliorer les systèmes politiques et réglementaires sur la migration de main-d'œuvre au niveau des États membres et des CER en tenant compte de la dimension de genre et des normes internationales pertinentes en matière de droits de l'homme et de travail ; (iii) assurer la consultation politique et la coordination pratique entre les parties prenantes sur la migration et la mobilité de la main-d'œuvre afin de fournir un soutien consultatif aux décideurs des États membres, de l'Union africaine et des communautés économiques régionales ; et (iv) renforcer la capacité de la Commission de l'Union Africaine à assurer un leadership opérationnel continental et régional dans la gestion de la migration de la main-d'œuvre, notamment en pilotant la mise en œuvre du programme conjoint de migration de la main d'œuvre à tous les niveaux.

Département des affaires sociales

ÉLABORATION D'UN PROJET DE DOCUMENT POLITIQUE SUR LA PRÉVENTION DE LA TRAITE DES PERSONNES EN AFRIQUE

Sur la base du rapport de l'évaluation du Plan d'action de Ouagadougou en 2018, la CUA élabore actuellement deux nouveaux documents de politique sur la prévention de la traite des personnes et du trafic de migrants. La CUA, en partenariat avec l'OIM, a engagé des consultants pour élaborer les documents susmentionnés qui seront soumis à un processus de validation par des experts des États membres, des CER, et de la société civile dans les mois à venir.

Une fois ces politiques validées, elles seront soumises aux structures décisionnelles de l'UA pour approbation.

Département des affaires sociales

STRATÉGIE DE DE L'UNION AFRICAINE SUR LA GOUVERNANCE DES FRONTIÈRES

La stratégie de gouvernance des frontières de l'Union Africaine est un document non contraignant pour les États membres adopté en novembre 2017. Il s'agit d'un instrument d'orientation, de coordination et de mise en cohérence des politiques frontalières à différents niveaux : continental, régional et national. Elle vise à terme à faire sortir les frontières de la périphérie et à les placer au cœur des politiques publiques de l'UA, des CER et des États africains. L'objectif général de la stratégie est de "mettre en place une nouvelle forme de gouvernance pragmatique des frontières visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, afin de faciliter le processus d'intégration et le développement durable en Afrique".

La stratégie repose sur 5 piliers clés : (i) Capacités de développement pour la gouvernance des frontières ; (ii) Prévention et résolution des conflits, sécurité des frontières et menaces transnationales ; (iii) Mobilité, migration et facilitation des échanges ; (vi) Gestion coopérative des frontières ; et (v) Développement des zones frontalières et engagement communautaire.

La mise en œuvre effective **des principes de subsidiarité et de complémentarité** constitue la base de l'application de la présente stratégie, dans le plein respect de la primauté de la responsabilité de l'État ainsi que de l'organisation de l'État.

Département de Paix et Sécurité

LE CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION (S&E) DU CADRE DE POLITIQUE MIGRATOIRE EN AFRIQUE (MPFA)

Le cadre de politique migratoire pour l'Afrique (MPFA), est le cadre le plus important de l'Union africaine sur les questions de migration et de mobilité. Il vise à faciliter une migration sûre, ordonnée et digne. Le MPFA stipule la nécessité d'élaborer un cadre de suivi et d'évaluation afin de contrôler régulièrement sa mise en œuvre. Un tel cadre a été développé par le Département des affaires sociales de l'Union africaine (DSA) avec l'appui de la GIZ.

Lors d'une réunion organisée en ligne le 24 avril 2020, le cadre de suivi et d'évaluation du MPFA a été validé par vingt représentants du Comité de Coordination sur la Migration de l'Union Africaine (CCM UA), à savoir le Département des affaires sociales, le Département des affaires politiques, le Département des infrastructures et de l'énergie, le Département des affaires économiques, le Département du commerce et de l'industrie, la Directorat des femmes, du genre et du développement, la Directorat des citoyens et de la diaspora et l'Institut africain pour les transferts de fonds, et d'autres organes de l'UA tels que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la Commission Banjul). L'objectif global du CCN UA est d'assurer la coordination sur les questions de migration et de mobilité au sein de la CUA et de renforcer la synergie et la collaboration entre tous les départements et institutions concernés de la Commission.

Le cadre de S&E du MPFA doit être mis à jour et/ou révisé tous les trois ans en fonction de l'expérience acquise dans le cadre de l'utilisation des indicateurs (y compris la pertinence et la disponibilité des données) et des progrès réalisés par rapport aux données de référence et aux

objectifs fixés. Il a les objectifs suivants :

- Suivre et évaluer le niveau d'adoption du MPFA 2018 par les autorités locales, les États membres et les CER.
- Fournir un cadre qui permet l'évaluation stratégique et opérationnelle du MPFA, y compris pour évaluer le niveau de collaboration interne de la CUA sur les questions de migration et de mobilité.
- Suivre et évaluer le niveau de mise en œuvre des activités du plan d'action du MPFA dans les domaines thématiques respectifs : Gouvernance des migrations ; migration de la main-d'œuvre et éducation ; engagement de la diaspora ; gouvernance des frontières ; migration irrégulière ; déplacements forcés ; migration interne ; et migration et commerce.

Le cadre de suivi et d'évaluation (S&E) du MPFA comprend un nombre relativement important d'indicateurs qui sont tous utiles pour représenter la nature complexe, multisectorielle et multidimensionnelle des situations migratoires africaines.

la mise en œuvre du cadre de S&E du MPFA est la responsabilité du CCM-UA. Il nécessite une coordination et une communication à différents stades entre les différents acteurs et institutions concernés. La mise en œuvre du cadre de S&E du MPFA relève également de la responsabilité des États membres et des CER. Le document de S&E aidera à suivre les réalisations de l'aspiration d'une migration sûre, ordonnée et régulière en Afrique.

**Commission de l'Union Africaine
Département des Affaires Sociales**

ENQUÊTE SUR L'IMPACT DE COVID-19 SUR LA COLLECTE DES INFORMATIONS ET STATISTIQUES EN MATIÈRE DE MIGRATION

Des données de haute qualité sur les migrations ont un impact à long terme sur l'élaboration de politiques éclairées et fondées sur des données probantes. Elles peuvent également faciliter la prise de décisions par les gouvernements et les décideurs politiques. En raison de l'indisponibilité des données sur la migration, le continent africain a une

capacité limitée de suivre et de mettre en œuvre le cadre de politique migratoire pour l'Afrique (MPFA), et le programme conjoint pour la migration de la main-d'œuvre en Afrique (JLMP). Il est également difficile de suivre et d'évaluer les progrès de la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations.

Avec la pandémie COVID-19, la production de statistiques migratoires pourrait ralentir. Cela a un effet direct sur la mise en œuvre de certaines politiques et stratégies africaines, spécifiquement liées à la migration et à la mobilité humaine. La plupart des pays ont confirmé que les sources de données utilisées pour produire des données sur les migrations en Afrique seront affectées par la pandémie COVID-19.

Au début du mois d'avril 2020, l'Institut de statistique de l'Union africaine (STATAFRIC) a lancé une initiative visant à recueillir des données sur l'impact de COVID-19 sur la production de statistiques migratoires parmi les États membres de l'UA. Quarante-sept (47) pays africains ont répondu au questionnaire, avec un taux de réponse de 85,45%.

L'enquête a montré que :

- Plus de 87% des pays africains collectent des données sur les statistiques de migration de la main-d'œuvre; 68% collectent des données sur les transferts de fonds, et 55,3% des pays africains produisent des statistiques sur les réfugiés ;
- Plus de 76% des pays africains produisent des statistiques sur les migrations sur une base annuelle, 28% sur une base trimestrielle et 13% sur une base mensuelle ;
- Environ quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %) des pays africains utilisent les recensements de la population et du logement pour produire des données sur les migrations ;
- Seuls vingt-huit pour cent (28 %) des pays estiment que les sources administratives peuvent être utilisées comme alternatives pour la collecte de données en vue de produire des statistiques migratoires sur le continent ;
- Environ cinquante-quatre pour cent (54 %) des pays africains pensent pouvoir faire des estimations pour combler le manque de production de statistiques migratoires dû à la pandémie COVID-19.

Dans le but de minimiser les impacts négatifs du COVID-19 sur la production de statistiques migratoires, les Etats membres ont recommandé les points suivants :

- ✦ Explorer la possibilité de mener des enquêtes par téléphone mobile ;
- ✦ Faciliter le télétravail de tous les acteurs impliqués dans la chaîne de production des données et fournir l'infrastructure nécessaire pour la sécurité des données ;
- ✦ Utiliser les technologies de l'information et de la communication pour produire des statistiques ;
- ✦ Renforcer les mesures et la mobilisation de fonds pour la production de statistiques ;
- ✦ Assurer l'amélioration continue et l'automatisation des sources de données administratives ;
- ✦ Explorer l'utilisation des grandes données comme source potentielle de statistiques sur les migrations ;
- ✦ Améliorer la couverture des données nationales et la qualité des sources de données administratives par des mises à jour régulières au niveau national ;
- ✦ Adopter la technologie par l'application des TIC dans la collecte de données et intensifier l'utilisation des CATI.

La commission de l'Union Africaine
Département des affaires économiques

INSTRUMENTS POLITIQUES PERTINENTS DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

[La stratégie de l'Union Africaine pour la gouvernance des frontières \(2017\)](#)

[Programme Conjoint sur la gouvernance de la migration de main d'œuvre en Afrique \(2015\)](#)

[Le protocole au traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement \(2018\)](#)

ÉVÉNEMENTS À VENIR

Lancement de la version officielle de la stratégie de l'Union africaine en matière de gouvernance des frontières (dans les quatre langues) et d'une version abrégée. Département de la paix et de la sécurité/Programme de l'Union africaine relatif aux frontières (AUBP).

Lancement de la 2e édition du rapport sur les statistiques de la migration de la main-d'œuvre en Afrique.

Dialogue politique Afrique/Moyen-Orient sur la coopération multilatérale en matière de protection des travailleurs migrants africains.

Lancement du Prix des médias sur la migration de main-d'œuvre et du centre de ressources

Lancement de modules génériques pour l'orientation avant le départ et après l'arrivée.

Réunion du LMAC avec le Parlement panafricain.

Vidéoconférences du LMAC avec diverses parties prenantes sur la migration de la main-d'œuvre et les thèmes de la covid-19 afin de recueillir des informations et de formuler des notes de synthèse et des recommandations.

Symposium sur la promotion de la mobilité de la main-d'œuvre en Afrique et à partir de l'Afrique.



DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES



Siège de l'Union africaine P.O. Box 3243,
Roosvelt Street W21K19, Addis Abeba, Éthiopie
Tel: +251 (0) 11 551 77 00 Fax: +251 (0) 11 551 78 44

www.au.int     

CONTACTEZ:
Sabelo Mbokazi, Chef de division du travail ; de l'emploi
et de la migration, Département des affaires sociales
MbokaziS@africa-union.org

<https://twitter.com/ausocialaffairs>
https://twitter.com/Elfadil_DSA

www.au.int
<https://au.int/en/sa>
<https://au.int/en/migration-labour-employment>